

1. Identifier le créneau du PIDC dans le domaine du développement des médias

Le cadre stratégique du PIDC doit se baser sur les spécificités du Programme. L'évaluation externe de 2018 a associé ces spécificités au caractère et à la gouvernance du Programme, seule initiative du système des Nations Unies qui rassemble systématiquement les États membres autour de la promotion du développement des médias.

L'évaluation a conclu que « [l]e potentiel sans égal du PIDC consiste à combiner différentes particularités de manière à générer un haut niveau de résultats, et parfois différentes sortes de résultats autres que ceux qui auraient été sans cela possibles. L'approbation par le Conseil du PIDC de contenus, outils et instruments normatifs augmente sensiblement leur valeur aux yeux des États membres, par sa neutralité et son impartialité, et permet en outre aux acteurs de la société civile, une fois soutenus par le PIDC, de devenir actifs dans des domaines plus sensibles des médias et de la communication et de collaborer plus facilement avec des institutions gouvernementales. L'expertise spécialisée des membres du Conseil et du Bureau renforce la qualité du travail et renforce les chances d'un consensus significatif sur des sujets importants ; et son positionnement en tant qu'instance inscrite au sein du vaste dispositif de l'UNESCO facilite l'approbation intergouvernementale de sujets de développement des médias. Le PIDC offre en outre aux États membres une plateforme d'influence sur les priorités intergouvernementales et de soutien aux tendances et dynamiques nationales concernant le développement des communications. Les bureaux hors Siège de l'UNESCO sont en mesure de déployer les interventions de soutien du PIDC aux initiatives de la société civile dans les médias et la communication, traitant des sujets émergents et négligés et renforçant les réformes de façon efficace et ciblée. »

L'évaluation externe a également indiqué que : « [l]es témoignages disponibles montrent de manière convaincante que les interventions du PIDC atteignent des résultats significatifs dans divers domaines essentiels. En outre, la plus grosse part de l'impact, dans plusieurs domaines, est directement associée aux caractéristiques spécifiques au PIDC et résultent de ses structures et instruments de gestion. Certains des résultats les plus importants n'auraient pas été atteints par n'importe quel autre moyen. »

Sur cette base, le Cadre stratégique se construit sur les spécificités du PIDC dont le travail s'articule autour de deux grands axes complémentaires :

1. un **premier axe** lié au Conseil intergouvernemental du PIDC qui lui permet de remplir le rôle de groupe de réflexion et de mécanisme normatif, et de créer des outils ayant pour objectif de relever les défis relatifs au développement des médias ;

2. un **deuxième axe** qui se concentre sur l'aide aux projets de développement des médias menés sur le terrain grâce à une approche ascendante, projets soumis et mis en œuvre par des organisations médiatiques et des ONG locales dans les pays en voie de développement, en transition, et/ou en situation de conflit ou post-conflit.

En tant que telles, les spécificités du PIDC comprennent :

- **Le PIDC peut agir comme groupe de réflexion et prescripteur de normes.** La capacité du PIDC comme groupe de réflexion – qui permet l'innovation et l'émergence de la réflexion et de propositions expertes propres à traiter les questions d'actualité – a été démontrée en relation avec la sécurité des journalistes (notamment à travers le mécanisme de suivi sur la sécurité des journalistes du PIDC et son rôle de déclencheur du développement d'un Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité) ; ou en forgeant les outils intellectuels pour le développement du secteur des médias (tels que les indicateurs de développement des médias, les indicateurs de sécurité des journalistes, les indicateurs de viabilité des médias et les indicateurs de l'universalité de l'Internet). Le PIDC a également poursuivi ses travaux sur le lien entre les ODD, le développement des médias et l'accès à l'information (grâce au suivi des indicateurs 16.10.1 et 16.10.2 des ODD). Son rôle dans l'établissement d'un consensus et la mise au point des critères normatifs, non contraignants mais faisant autorité, dans des domaines potentiellement sensibles découle directement de son statut intergouvernemental. Les deux rôles de groupe de réflexion et de prescripteur de normes prennent appui sur l'expertise médiatique et la sensibilité politique de ses délégués dans un forum dédié au développement des médias et de la communication doté d'une vision stratégique à long terme.

- **L'approbation par le PIDC revêt un caractère de neutralité.** Les outils, instruments et documents approuvés par le Conseil intergouvernemental du PIDC, souvent avec une charge normative significative, sont vus par les gouvernements et les autres parties prenantes comme faisant autorité, tout en étant neutres, impartiaux et de grande qualité. Ainsi, ils sont plus à même d'être adoptés pour mise en œuvre. Il peut permettre la coopération multipartite, y compris avec des gouvernements, pour la réforme du secteur des médias et le développement de la communication.

- **L'approbation par le PIDC de directives et d'actions normatives est efficace en matière de procédure et donne des résultats de qualité.** L'appartenance au Conseil et au Bureau du PIDC implique un haut niveau d'expertise dans le domaine des médias, permettant aux délégués d'élaborer et approuver sans ambages des cadres normatifs relativement détaillés avec un niveau élevé d'autorité, et d'atteindre un consensus plus réel qu'en adoptant une simple approche diplomatique. Les procédures du PIDC permettent aussi d'aller de l'initiation à l'approbation dans un laps de temps court. Plusieurs experts et le personnel de l'UNESCO indiquent qu'emprunter les procédures du PIDC a abouti à des résultats plus opportuns et plus substantiels que si les décisions avaient été présentées directement à des structures de gouvernance plus générales. Cela permet aux questions complexes d'être d'abord étudiées et résolues par les organes de gouvernance du PIDC avant d'être examinées par les organes directeurs de l'UNESCO

- **Le PIDC facilite l'engagement avec les gouvernements et la société civile, à travers une approche locale.** L'appel annuel du PIDC à la soumission de propositions permet à l'UNESCO de dialoguer avec les acteurs et les institutions de la société civile et de répondre à leurs appels à l'aide, en fonction des besoins identifiés au niveau local et en évitant une approche descendante. Ce rôle de soutien du PIDC aux projets locaux de développement des médias est complémentaire avec le rôle de prescripteur de normes du Conseil du PIDC, tel que décrit précédemment.

- **Le déploiement des projets du PIDC est rationalisé à l'échelle nationale.** En tant que mécanisme ancien et reconnu auquel la Conférence générale a confié des responsabilités, le PIDC est habilité à examiner et approuver des projets. Ces projets sont portés à l'attention du Bureau par l'intermédiaire des bureaux hors Siège de l'UNESCO concernés, en concertation avec les commissions nationales s'il y a lieu. Le contrôle qualité est ensuite assuré par les spécialistes de programme du Siège de l'UNESCO. Par conséquent, une fois approuvés par le Bureau, les projets sont mis en œuvre sous la supervision des bureaux hors Siège et du Siège. Aucune approbation nationale n'est nécessaire. Les projets financés par le PIDC permettent aux bureaux hors Siège de l'UNESCO de travailler au niveau national avec des partenaires et sur des sujets qui exigeraient autrement des processus d'approbation lents de la part des autorités locales. Le PIDC peut donc apporter une contribution efficace, en tant qu'organe multilatéral, dans les pays où le développement des médias peut parfois être perçu comme un sujet sensible.

• **Le PIDC est une plateforme expérimentale pour les questions émergentes liées au développement des médias.** Le PIDC offre aux bureaux hors Siège de l'UNESCO des moyens réguliers, souples et opportuns pour traiter indirectement les problèmes d'actualité ou les sujets négligés. Souvent les projets apportent une aide aux pays sur des sujets qui, à certains moments, ne sont pas prioritaires pour les autres donateurs mais importants cependant. Le soutien post-conflit, aux petits États insulaires en développement (PEID) et aux médias qui ont dû s'exiler ou déménager, en sont des exemples. Malgré l'ampleur modeste des projets soutenus par le PIDC, l'ensemble excède souvent les contributions du Programme ordinaire, et en l'absence d'autres sources extrabudgétaires, cet apport est décisif pour soutenir l'engagement significatif des bureaux hors Siège dans le développement des médias et auprès des partenaires concernés.

• **L'activité du Conseil et du Bureau du PIDC suscite et consolide la prise de conscience des États membres.** Par l'engagement et les débats directs sur le sujet, les représentants des États membres sont plus conscients des enjeux et mieux informés, et les débats entre eux contribuent à l'établissement d'un consensus. Un avantage potentiel est que les membres du Conseil du PIDC peuvent aussi, sur la base de l'engagement du PIDC, plaider en faveur des questions importantes sur le plan national.

2. Priorités des projets du PIDC

En choisissant quels projets de développement des médias financer, le Bureau du PIDC a développé des priorités au fil des années, pour tenir compte de l'évolution des besoins de développement des médias et répondre aux nouveaux problèmes et défis du moment. Les priorités à long terme du Programme figurent, en autres, dans la décision de la 60^e réunion du Bureau du PIDC (2016) :

Soutien au pluralisme des médias (en particulier pour les médias communautaires¹) et à leur indépendance (par le renforcement de l'autorégulation et des normes professionnelles²) ;

Promotion de la sécurité des journalistes ;

Lutte contre les discours de haine dans les médias et sur les réseaux sociaux, par la promotion d'une pratique de journalisme tenant compte des risques de conflits et/ou facilitant le dialogue interculturel/interreligieux entre les journalistes ;

Soutien à une réforme de la législation, en faveur de l'indépendance des médias

Réalisation d'évaluations et de recherches fondées sur les indicateurs de développement des médias (IDM), les indicateurs d'égalité des genres dans les médias (GSIM) ou les indicateurs de la sécurité des journalistes (ISJ), et sur les indicateurs de viabilité des médias (IVM) ;

Renforcement des capacités des journalistes et des responsables des médias, y compris par l'amélioration de l'enseignement du journalisme (à l'aide de programmes actualisés et spécialisés qui s'appuient sur les Modèles de cursus pour la formation au journalisme de l'UNESCO).

Ces priorités sont toujours pertinentes et permettent au PIDC de contribuer à l'Objectif stratégique 3 – *Construire des sociétés inclusives, justes et pacifiques en promouvant la liberté d'expression, la diversité culturelle et l'éducation à la citoyenneté mondiale, et en protégeant le patrimoine* – et à l'Effet 6 – *Promouvoir la liberté d'expression et le droit à l'information* – présentés dans le 41 C/4 et le 41 C/5.

¹ Cela suppose de prêter attention à la diversité des médias, et notamment aux questions de propriété et de concentration des médias.

² Le soutien dans ce domaine consiste entre autres à améliorer les règles de gouvernance des médias, dans le cadre d'initiatives encourageant l'autorégulation.

Elles sont également en accord avec le Produit 6.CI3 du 41 C/5 : *Doter les États membres et les organisations de médias des moyens de renforcer le développement et le pluralisme des médias, notamment par le biais du Programme international pour le développement de la communication (PIDC).*

La partie suivante apporte des informations supplémentaires sur le cadre stratégique du PIDC.

3. Quatre produits pour le Programme

En novembre 2020, le Conseil du PIDC a approuvé le Règlement financier révisé du Compte spécial du PIDC, qui a ensuite été présenté au Conseil exécutif à sa 211^e session.

Conformément à ce Règlement, le PIDC est doté d'un Cadre d'évaluation des résultats conforme au 41 C/5.

L'évaluation de 2018 a identifié les réalisations les plus importantes du Programme lors des dernières années. Le Cadre d'évaluation des résultats du Programme se base sur ces réalisations et se concentre sur les *types de produit* auxquels contribuent les interventions du PIDC, plutôt que sur les types d'intervention (renforcement des capacités, recherche, etc.) qui peuvent s'appliquer à plusieurs produits.

Conformément à cette approche, le Programme axe son action sur quatre produits principaux décrits ci-après. La prise en compte de ces quatre produits dans le Cadre d'évaluation des résultats augmente la précision des actions complémentaires du PIDC en lien avec l'activité du Secteur CI. Ces produits se complètent et contribuent, ensemble, au produit de haut niveau 6.CI3 du C/5, qui contribue à son tour à l'Effet 6 et à l'Objectif stratégique 3, énoncés ci-dessus (voir l'annexe 1).

Le Cadre d'évaluation des résultats permet de façonner le suivi et l'évaluation du Programme, y compris les indicateurs, les données de référence, les sources, les moyens de vérification et les cibles (Voir l'annexe 2).

Produit n°1: Projets de développement des médias mis en œuvre par des organismes locaux pour promouvoir une presse sûre, indépendante et pluraliste, notamment par le renforcement des capacités, la réforme de la législation, la recherche et la création de coalitions

Produit n°2: Renforcement de la capacité des responsables à assurer le suivi des indicateurs 16.10.1 (sécurité des journalistes) et 16.10.2 (accès à l'information) des ODD et à en rendre compte, dans le cadre du Mécanisme de suivi et d'établissement de rapports mis en œuvre par le PIDC sur la sécurité des journalistes et le risque d'impunité, et sur l'accès à l'information

Produit n°3: Le PIDC fonctionne comme un laboratoire d'idées sur les nouveaux enjeux des médias

Produit n° 4 : Doter les établissements de formation au journalisme des moyens de dispenser des programmes de qualité qui tiennent compte des questions de genre³ à l'aide des outils et ressources produits par l'UNESCO/PIDC.

³ Une approche réactive en matière de genre « reconnaît la nécessité de prêter attention aux différences et inégalités entre femmes et hommes ET conçoit des politiques et des initiatives visant à répondre aux différents besoins, aspirations, capacités et contributions des femmes et des hommes. » Voir le Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres 2014-2021 https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000370905_fre et Les femmes font l'info 2019 <https://fr.unesco.org/themes/media-pluralism-and-gender-equality/womenmakenews/2019/gendersensitiveresources>

Cadre d'évaluation des résultats	Priorités pertinentes du projet
<p>1. Projets de développement des médias mis en œuvre par des organismes locaux pour promouvoir une presse sûre, indépendante et pluraliste, notamment par le renforcement des capacités, la réforme de la législation, la recherche et la création de coalitions</p>	<p>Les six priorités, sauf celle concernant la formation au journalisme</p>
<p>2. Renforcement de la capacité des responsables à assurer le suivi des indicateurs 16.10.1 (sécurité des journalistes) et 16.10.2 (accès à l'information) des ODD et à en rendre compte, dans le cadre du Mécanisme de suivi et d'établissement de rapports mis en œuvre par le PIDC sur la sécurité des journalistes et le risque d'impunité, et sur l'accès à l'information</p>	<p>Intersection avec la priorité du PIDC : Réalisation d'évaluations et de recherches sur la base des indicateurs de développement des médias (IDM), des Indicateurs d'égalité des genres dans les médias (GSIM) ou des Indicateurs de la sécurité des journalistes (ISJ) et des Indicateurs sur la viabilité des médias (IVM) ;</p> <p>Ces projets vont aussi contribuer aux produits 1 du Cadre d'évaluation des résultats</p>
<p>3. Le PIDC fonctionne comme un laboratoire d'idées sur les nouveaux enjeux des médias</p>	<p>Le rôle normatif des organes de gouvernance du PIDC se situe à un niveau différent de celui des priorités des projets du PIDC, mais il influence la sélection des projets et les décisions du PIDC.</p>
<p>4. Doter les établissements de formation au journalisme des moyens de dispenser des programmes de qualité qui tiennent compte des questions de genre à l'aide des outils et ressources produits par l'UNESCO/PIDC.</p>	<p>Intersection avec : Renforcement des capacités des journalistes et des responsables des médias y compris par l'amélioration de la formation au journalisme (avec l'aide des Modèles de cursus de l'UNESCO et de ses manuels spécialisés sur l'enseignement du journalisme).</p>

En ce qui concerne le Produit n°1 sur les projets de développement des médias mis en œuvre par des organismes locaux, une attention particulière sera également portée à ceux qui favorisent la communication communautaire ; luttent contre les discours de haine, l'intolérance et la discrimination sous toutes ses formes ; et œuvrent en faveur du multilinguisme dans les médias, notamment dans le domaine numérique.

Au sujet du Produit n°2 sur le suivi des indicateurs pertinents des ODD, cette activité inclut le recueil officiel de données sur la sécurité des journalistes et l'impunité dans les États membres, ainsi que l'envoi aux États membres de demandes officielles portant sur l'existence et la mise en œuvre de garanties relatives à l'accès à l'information. Les conclusions de ces travaux alimentent des rapports présentés régulièrement au Conseil du PIDC, et forment la base du rapport au Secrétaire général des Nations Unies sur les progrès mondiaux accomplis vers la réalisation des ODD.

Pour le Produit n°3, le rôle du PIDC en tant que laboratoire d'idées s'inscrit dans le premier axe qui met en lumière le caractère particulier du Programme, décrit plus haut. Ce rôle comprend la contribution aux débats et aux échanges sur des thèmes tels que la viabilité des médias, en rapport avec la Déclaration de Windhoek+30 sur l'information comme bien commun ; les difficultés en matière de développement des médias (concernant en particulier la sécurité des journalistes, l'égalité des genres dans et par les médias en ligne et hors ligne, la désinformation, les discours de haine, l'incitation à la violence, le harcèlement et les comportements toxiques sur les réseaux sociaux) ; ou encore la nécessité d'améliorer la transparence des plateformes Internet et d'adopter des politiques publiques en faveur d'une régulation multipartite. Les commissions nationales et les représentants experts des États membres comptent parmi les parties prenantes qui contribuent à ce rôle intellectuel du PIDC.

Pour réaliser le Produit n°4, qui vise à accroître les moyens des établissements de formation au journalisme, le PIDC va renforcer la mise en œuvre de projets de renforcement des capacités et de programmes destinés aux journalistes et au personnel des médias. La contribution à l'éducation et à la formation professionnelle dans le domaine du journalisme, en particulier dans les pays en développement, le soutien aux médias communautaires et la réduction des fractures en matière de communication resteront des priorités du PIDC. Particulièrement importants pour les pays en développement et, à plus forte raison pour les PEID, les thèmes des programmes de formation continueront à inclure le changement climatique, le développement durable, l'égalité des genres et le dialogue interculturel, ainsi que la lutte contre les discours de haine et contre l'extrémisme violent.

4. Mécanisme de réponse rapide dans les situations de crise

Le PIDC, grâce à ses fonds extrabudgétaires et son mécanisme de prise de décisions rapide pour l'octroi de subventions avec l'aval des membres du Bureau⁴, peut jouer un rôle unique pour répondre aux besoins de communication dans les situations de crise qui relèvent de sa compétence. L'objectif est le développement des médias à moyen terme, pour que les sociétés touchées puissent non seulement se relever plus facilement, mais aussi exploiter cette dynamique pour construire des infrastructures médiatiques plus résilientes et plus réactives face aux situations d'urgence.

Le PIDC fournit un instrument et un système de prise de décisions par le biais de son Bureau pour allouer son appui, et mobiliser davantage de fonds, dans les cas où une intervention rapide s'impose. En outre, le PIDC peut planifier un suivi qui s'appuiera plus systématiquement sur une intervention de crise aux fins du développement stratégique des médias.

Par conséquent, le nouveau Cadre stratégique maintient et renforce le fonctionnement du mécanisme flexible du PIDC qui vise à répondre aux situations de crise.

5. Priorités globales : Afrique et égalité des genres

Priorité du PIDC depuis sa création en 1980, l'Afrique reste l'une des priorités globales de l'UNESCO au titre du 41 C/5. Par conséquent, le PIDC continuera de porter une attention particulière à l'appui du développement des médias en Afrique. Le PIDC cherche également à garantir la soumission de projets de grande qualité de toutes les régions, y compris en organisant des sessions de formation pour les bureaux hors Siège de l'UNESCO et les potentiels bénéficiaires du Programme.

Conformément à la deuxième priorité globale de l'UNESCO relative à l'égalité des genres, le PIDC a soutenu plusieurs initiatives visant à l'autonomisation des femmes dans le secteur des médias⁵. Le PIDC a modifié ses formulaires de soumission et de suivi de projets afin de mieux prendre en compte les questions de genre dans toutes les étapes du projet, de son élaboration à l'établissement de son rapport, en passant par sa planification et sa mise en œuvre. Le PIDC exige que tous les

⁴ Si la majorité des membres du Bureau n'a pas d'objection, les fonds sont alloués par le canal de financement approprié.

⁵ L'UNESCO définit l'égalité des genres comme « l'égalité entre femmes et hommes et entre filles et garçons sur les plans des droits, des responsabilités et des chances », et comme une situation dans laquelle « femmes et hommes jouissent du même statut et ont des chances égales de réaliser pleinement leurs droits humains et leur potentiel afin de contribuer au développement politique, économique, social et culturel national, et d'en recueillir les bénéfices ». Voir le Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres 2014-2021 https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000370905_fre

projets qu'il soutient soient sensibles au genre⁶ et encourage les projets transformateurs du genre⁷, qui favorisent l'égalité des genres dans et par les médias.

Les groupes prioritaires de l'UNESCO – les PEID et la jeunesse – sont aussi pris en compte dans l'approche stratégique du PIDC. La nécessité reconnue de l'équilibre géographique des projets s'applique notamment aux PEID. L'attention accordée aux jeunes dans les médias et les services à ce groupe par le biais des médias entreront en ligne de compte dans l'évaluation des projets du PIDC. Les actions du PIDC⁸ seront conformes à Jeunesse 2030, la stratégie des Nations Unies pour la jeunesse. Celle-ci vise à travailler avec et pour les jeunes, en promouvant leur potentiel et leurs droits quant aux différentes dimensions relatives à la communication des objectifs de développement durable. La jeunesse sera donc prise en considération dans les débats et les projets du PIDC, ainsi que dans les stages qu'il propose et dans sa contribution à l'innovation dans les médias.

6. Conclusion

Ce Cadre stratégique énonce clairement les produits stratégiques que le PIDC cherche à atteindre, dans le cadre de sa contribution aux 41 C/5 et 41 C/4. Il aide aussi à clarifier les différents rôles et les spécificités du PIDC par rapport aux autres composantes et actions du Secteur de la communication et de l'information et à leurs mécanismes de financement. Ces informations sont utiles aux donateurs, aux partenaires extérieurs et à l'UNESCO. Afin que le Programme soit efficace dans ses actions, la complémentarité et les liens au sein du Secteur de la communication et de l'information continueront à être mis en œuvre, surtout sur le terrain.

Le cas échéant, le PIDC favorisera la collaboration avec d'autres programmes pertinents de l'UNESCO, tels que le Programme Information pour tous (PIPT).

⁶ Selon l'UNESCO, un projet sensible au genre « reconnaît la nécessité de prêter attention aux différences et inégalités entre femmes et hommes ». Voir le Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres 2014-2021 https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000370905_fre

⁷ Sont dites transformatrices du genre les « politiques et initiatives visant à combattre les causes fondamentales des politiques, pratiques et programmes discriminatoires existants et induisant des changements propres à améliorer la vie de chacun ». Voir le Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres 2014-2021

https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000370905_fre et Les femmes font l'info 2019 <https://fr.unesco.org/themes/media-pluralism-and-gender-equality/womenmakenews/2019/gendersensitiveresources>

⁸ https://www.un.org/youthenvoy/wp-content/uploads/2014/09/UN-Youth-Strategy_French.pdf

Annexe 1 – Cadre d'évaluation des résultats du PIDC

PRODUIT 6.CI3 (41 C/5)

Doter les États membres et les organisations de médias des moyens de renforcer le développement et le pluralisme des médias, notamment par le biais du Programme international pour le développement de la communication (PIDC)

IP 1. Nombre d'États membres qui mettent en œuvre des projets de développement des médias et soutiennent le pluralisme, notamment par le biais de la Journée mondiale de la radio, et nombre d'institutions de médias qui renforcent l'indépendance de ces derniers et leur pluralisme

IP 3. Nombre d'établissements de formation au journalisme dont les capacités ont été renforcées par des programmes de formation au journalisme de grande qualité et tenant compte des questions de genre

Cadre d'évaluation des résultats du PIDC

<p>Produit N° 1 du PIDC : Projets de développement des médias mis en œuvre par des organismes locaux pour promouvoir une presse sûre, indépendante et pluraliste, notamment par le renforcement des capacités, la réforme de la législation, la recherche et la création de coalitions</p>	<p>Produit N° 2 du PIDC : Renforcement de la capacité des responsables à assurer le suivi des indicateurs 16.10.1 (sécurité des journalistes) et 16.10.2 (accès à l'information) et à en rendre compte, dans le cadre du Mécanisme de suivi et d'établissement de rapports mis en œuvre par le PIDC sur la sécurité des journalistes et le risque d'impunité, et sur l'accès à l'information</p>	<p>Produit N° 3 du PIDC : Le PIDC fonctionne comme un laboratoire d'idées sur les nouveaux enjeux des médias</p>	<p>Produit N° 4 du PIDC : Doter les établissements de formation au journalisme des moyens de dispenser des programmes de qualité qui tiennent compte des questions de genre à l'aide des outils et ressources produits par l'UNESCO/PIDC</p>
<p>IP 1. Nombre de projets de développement des médias approuvés par le Bureau du PIDC par région, degré d'attention portée aux questions de genre et modalité de financement</p>	<p>IP 1. Nombre d'États membres rendant compte à l'UNESCO de la sécurité des journalistes</p>	<p>IP 1. Nombre d'initiatives qui traitent des nouveaux enjeux des médias énoncés dans la Déclaration de Windhoek+30, classés par type : recherche, consultations, sensibilisation, formation, plaidoyer, etc.</p>	<p>IP 1. Nombre de nouveaux manuels et matériels de formation élaborés par le PIDC sur des principales questions émergentes pour le journalisme et les médias</p>
<p>IP 2. Nombre de projets par domaine thématique : Initiatives en faveur du pluralisme des médias, de l'égalité des genres, de l'indépendance et de l'innovation Sécurité des journalistes Lutte contre les discours de haine, promotion d'une pratique du journalisme tenant compte des risques de conflit et facilitation du dialogue interculturel Soutien à une réforme de la législation Projets à l'appui des évaluations des indicateurs de l'UNESCO Accès à l'information</p>	<p>IP 2. Nombre d'États membres rendant compte à l'UNESCO de l'accès à l'information</p>		<p>IP 2. Nombre d'établissements de formation au journalisme ayant connaissance des manuels d'enseignement du journalisme et des matériels de formation de l'UNESCO, par région</p>

Annexe 2 : Indicateurs pour le 41 C/5

Objectif stratégique 3 : Construire des sociétés inclusives, justes et pacifiques en promouvant la liberté d'expression, la diversité culturelle et l'éducation à la citoyenneté mondiale, et en protégeant le patrimoine

Effet 6 – Promouvoir la liberté d'expression et le droit à l'information

Produit 6.CI3 *Doter les États membres et les organisations de médias des moyens de renforcer le développement et le pluralisme des médias, notamment par le biais du Programme international pour le développement de la communication (PIDC)*

IP et cibles pour 2023 :

- Nombre d'États membres mettant en œuvre des projets de développement des médias et soutenant le pluralisme, notamment par le biais de la Journée mondiale de la radio, et nombre d'institutions de médias qui renforcent l'indépendance de ces derniers et leur pluralisme :
 - C1 : 45 États membres (16 en Afrique et 4 PEID) (développement des médias)
 - C2 : 137 États membres chaque année (10 en Afrique et 5 PEID) (Journée mondiale de la radio)
 - C3 : 35 institutions de médias (au moins 6 en Afrique et 1 PEID)
- Nombre d'États membres réalisant des évaluations nationales sur la base des cadres d'indicateurs de l'UNESCO afin d'éclairer les politiques correspondantes :
- Lancement ou achèvement d'évaluations nationales sur la base des cadres d'indicateurs de l'UNESCO dans 5 États membres (au moins 2 en Afrique et 1 PEID) Nombre d'établissements de formation au journalisme dont les capacités ont été renforcées par des programmes de formation au journalisme de grande qualité et tenant compte des questions de genre

25 établissements de formation au journalisme (10 en Afrique et 1 PEID)